

ANNEXE 2023

PREAMBULE

Le Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde (CDSA33) est un organe déconcentré de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) agréé après un vote de l'Assemblée Générale Fédérale.

Son siège social est sis à Bordeaux, 153 rue David Johnson à la Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative (MDSVA).

Son périmètre d'intervention est le département de la Gironde.

Ses missions sont :

- Animer la vie sportive fédérale.
- Représenter les associations et clubs sportifs auprès de la FFSA, des pouvoirs publics du département, du comité départemental olympique et sportif (CDOS) et des comités départementaux des autres fédérations sportives.
- Assurer le relais entre la FFSA, la Ligue régionale et les associations et clubs sportifs.
- Promouvoir l'image du sport adapté.
- Défendre les intérêts du sport adapté.

Pour mener à bien ses missions le CDSA33 :

- Dispose de 5 salariés, 1 apprenties
- Loue un bureau au sein de la MDSVA
- Passe des conventions de partenariat avec les autres comités départementaux sportifs, les clubs sportifs ordinaires et les municipalités de son territoire.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le plan comptable général 2014-03, aux prescriptions du code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales de l'établissement et présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euro

Principales méthodes :

- ✓ Provisions pour risques et charges : elles sont constituées éventuellement pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- ✓ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique :
 - Matériels d'activités : 3 ans
 - Matériel de transport : 4 ans
 - Matériel de bureau et informatique : 1 à 3 ans
- ✓ Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées éventuellement pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2023 aura été marquée par :

- L'organisation des championnats de France Handball en février 2023. Cette organisation a permis de générer hors charges de personnels un excédent de 5.197,10 €
- L'entrée en formation DEJEPS de Pauline pour une durée de 18 mois. Pour faire face à son absence il a été procédé à l'embauche d'un contrat de professionnalisation et à un contrat d'apprentissage. Les frais de formation ont été pris en charge par l'AFDAS et seuls les coûts salariaux des contrats ci-dessus, déductions faites des aides à l'emploi des contrats ont impactés le résultat 2023.
- Un évènement organisé sur notre territoire (Coupe du monde de rugby) pour lequel nous avons bénéficié en tant que partenaire d'une subvention conséquente du conseil départemental (4.000,00 €) venant s'ajouter à une subvention de même montant liée à la dynamique des Jeux olympiques Paris 2024.
- Une progression du nombre de licences sans pour cela retrouver le niveau d'avant la crise sanitaire.

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois identique à celle de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022.

Le total du bilan de l'exercice est de **242.113,41 €**

Le résultat net comptable est un déficit de **3.358,83 €**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 13 février 2024 par le comité directeur.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

A. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 40.986,20 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	38.630,45	2.183,75	0,00	40.814,20
Immobilisations financières	172,00	0,00	0,00	172,00
TOTAL	38.802,45	2.183,75	0,00	40.986,20

Amortissements et provisions d'actif : 38.133,13 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	34.965,76	3.167,37	0,00	38.133,13
TOTAL	34.965,76	3.167,37	0,00	38.133,13

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel d'activités	4.001,70	3.237,76	763,94	3 ans
Matériel de transport	19.733,74	19.733,74	0,00	4 ans
Matériel de bureau et informatique	17.078,76	15.161,63	1.917,13	3 ans
TOTAL	40.814,20	38.133,13	2.681,07	

Détail des immobilisations financières en fin de période

Nature des Cautions	Montant
Caution Carte Total	150,00
Parts Sociales CMSO	22,00
TOTAL	172,00

B. Etat des créances : 17.611,60 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Créances Clients	17.661,60	16.606,10	1.055,50
TOTAL	17.661,60	16.606,10	1.055,50

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

A. Provisions : Néant

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B. Etat des dettes : 7.516,87 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	1.966,72	1.966,72	0,00	0,00
Dettes fiscales & sociales	5.116,92	5.116,92	0,00	0,00
Dettes Personnel	433,23	433,23	0,00	0,00
TOTAL	7.516,87	7.516,87	0,00	0,00

C. Suivi Fonds dédiés : 4.500,00 €

Ressources	Montant Initial	Fonds à engager au 01/01/2023	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources	Utilisation 2023	Fonds restant à engager Fin 2023
Subvention ANS 2022 Savoir Nager	2.000,00	2.000,00	0,00	2.000,00	0,00
Subvention ANS 2022 Savoir Rouler à vélo	2.200,00	2.200,00	0,00	2.200,00	0,00
Subvention Conseil Régional 2022 CF Handball 2023	3.000,00	3.000,00	0,00	3.000,00	0,00
Subvention ANS PST 2023 Savoir Nager	1.500,00	0,00	1.500,00	0,00	1.500,00
Subvention ANS PST 2023 Savoir Rouler à vélo	1.000,00	0,00	1.000,00	0,00	1.000,00
Subvention ANS 2023 Savoir Rouler à vélo	2.000,00	0,00	2.000,00	0,00	2.000,00
Total	7.200,00	7.200,00	4.500,00	7.200,00	4.500,00

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Contributions Volontaires an nature

Bénévolat :

Il est valorisé sur la base d'un taux horaires chargés de 14€ à partir des feuilles de présences tenues.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir : 26.600,18 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Quote-Part Licences FFSA 2023	2.373,33
Financement AFDAS formation 2023	2.672,85
Aides FFSA 2023	1.050,00
Facturation labellisation CDOS	1.170,00
Subvention Conseil Départemental 2022/2023	19.334,00
TOTAL	26.600,18

Produits constatés d'avance : 8.688,00 €

Produits constatés d'avance	Montant
Quote-part adhésions CDSA (9€ /licenciés) 2023/2024	8.688,00
TOTAL	8.688,00

Charges constatées d'avance : 1.568,12 €

Charges constatées d'avance	Montant
Stock Médailles et « Goodies »	1.146,53
Loyer MDSVA 1er trimestre 2024	421,59
TOTAL	1.568,12

Charges à payer : 16.839,07 €

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
Néant	0,00
TOTAL	0,00

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés à payer (428200)	9.417,57
Charges sociales sur congés à payer (438200)	1.673,16
TOTAL	11.090,73

Autres dettes	Montant
Honoraires Commissaire aux Comptes 2022	2.250,00
Prestations et Cotisation 4 ^{ème} trimestre 2024	460,00
Affranchissement / photocopies CDOS 2022	38,34
Aides déplacements CF clubs 2023	3.000,00
TOTAL	5.748,34



SUBVENTIONS PERCUES PAR L'ASSOCIATION

Autorité administrative	Objet	Nature	Montant	Période	Conditions suspensives
ANS	Emploi ESQ para sport	Exploitation	35.200,00	2023	En cas de rupture du contrat de travail et du non-remplacement du salarié, reversement au prorata-temporis
	Soutien comité sportif départemental	Exploitation	13.400,00	2023	En cas de non-exécution ou exécution partielle, de retard significatif ou de modifications substantielles sans accord, remise en cause possible du montant de la subvention et demande de reversement de tout ou partie
	Appel à projet « J'apprends à nager »	Exploitation	1.500,00	2023	
	Appel à projet « Savoir rouler à vélo »	Exploitation	3.000,00	2023	
	Appel à projet Lutte contre les violences sexuelles	Exploitation	1.500,00	2023	
FDVA 2	Appel à projet Conseil consultatif des sportifs	Exploitation	4.000,00	2023	En cas de non-exécution ou exécution partielle, de retard significatif ou de modifications substantielles sans accord, remise en cause possible du montant de la subvention et demande de reversement de tout ou partie
Conseil Départemental de la Gironde	Politique du Handicap	Exploitation	29.000,00	2022/2023	En cas de non-respect de ses engagements, de la réglementation et de l'esprit et de l'éthique sportifs, la convention est résiliée et les sommes non utilisées sont reversées
	Politique sportive	Exploitation	29.000,00	2022/2023	
	Coupe du Monde Rugby CAP 33 Terre de Jeux Sports Nature CF Handball	Exploitation	20.440,00	2023	
ASP	Aide contrat en alternance	Exploitation	5.999,96	2022	En cas de rupture du contrat de travail et du non-remplacement du salarié, reversement au prorata-temporis

